

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMUNE DE LAMARQUE PONTACQ

Séance du mardi 05 mars 2024

Date de la convocation: 28/02/2024

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marc BEGORRE,

Présents : 10

Présents : Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Sandra CASSOU-CLOUET, Philippe LACAZE, Sophie ASSIMANS, Michèle COSTE, Thomas BUZY, Pierre CASTEROT, Lionel FOSSARD, Jérôme LAFFORGUE

Votants : 14

Représentés : Sylvie FOURCADE, Christophe VIGNES, Anne LAMOUREUX, Rita TRUSCIGLIO

Excusés :

Absents : Jordi HOSTEIN

Secrétaire de séance : Sandra CASSOU-CLOUET

DE_2024_007 - Objet : Modification statutaire de la CATLP : transfert de la compétence "Sensibilisation à la transition énergétique et écologique"

24.03.05.03 : Modification statutaire de la CATLP : transfert de la compétence « Sensibilisation à la transition énergétique et écologique »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-17,

Vu la délibération n°4 du Conseil communautaire de la CATLP du 1^{er} février 2024 sollicitant le transfert de la compétence « Sensibilisation à la transition énergétique et écologique »,

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CATLP a mené une réflexion sur la façon la plus optimale de préparer le territoire à une nécessaire adaptation face aux changements climatiques. Cela implique impérativement d'améliorer et de massifier la sensibilisation de publics variés (élus, agents, grand public, scolaires ...) sur différents thèmes : efficacité énergétique, énergies renouvelables, désimperméabilisation, vulnérabilité aux risques, alimentation locale, aménagement du territoire ...

La mise en place d'actions de sensibilisation thématiques auprès du plus large panel possible permettra d'améliorer la résilience de nos territoires face à ces changements climatiques et énergétiques. Ces actions de sensibilisation seront portées en interne par la CATLP et/ou avec le soutien de prestataires et de partenaires.

Il est donc proposé d'approuver l'ajout d'une compétence aux statuts de la CATLP : « Sensibilisation aux transitions écologique et énergétique ».

La compétence s'articulera autour de 3 axes :

- **Sensibilisation auprès des scolaires :**
 - o Animation scolaire « Changement climatique »
 - o Animation scolaire « Cycle de l'eau »
 - o Education au Développement Durable (EDD)
- **Sensibilisation auprès des élus et du personnel territorial :**
 - o Sessions de sensibilisation sur les changements climatiques et la vulnérabilité du territoire

RF Préfecture des HAUTES-PYRENEES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/03/2024 065-216502526-20240305-DE_2024_007-DE

– **Sensibilisation grand public :**

- o Programme d'actions du PCAET, par exemple : Bio pour tous, Défi Locavore, Soirées Economie d'Energie.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le transfert de la compétence « Sensibilisation à la transition énergétique et écologique » à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Article 2 : d'autoriser le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,

Marc BEGORRE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 06 mars 2024
et publication ou notification du 06 mars 2024